

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020
PROCES VERBAL SYNTHETIQUE

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 décembre 2020.

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, VALLON, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, CHARRIERE, LECOQ, PONSY, GRAU BUENO, QUERCI, Mesdames LECOQ, TRUILLET, BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, CHARRIERE, BOISSET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, JOUBIN, EPAUD, SERIO,

ABSENTS : Madame MORIN, Monsieur OLIVÉ

PROCURATIONS : de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Monsieur OLIVÉ à Monsieur COMTAT

SECRETAIRE DE SEANCE : Hélène LECOQ

Approbation du compte rendu de la dernière séance.

Pas d'observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Pas d'observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le point n° 4 est retiré de l'ordre du jour en attendant des compléments d'informations de la Préfecture.

1 - Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à la démission du 3^{ème} Adjoint au Maire.

Monsieur PONSY prend acte de la démission du 3^{ème} adjoint, même s'il le regrette, mais il pense que c'est dommage, au bout de 6 mois, que le 3^{ème} adjoint soit démissionnaire, il comprend que la tâche soit rude, mais que c'est quelque chose de se présenter au poste de 3^{ème} adjoint.

Monsieur le Maire précise que chacun peut avoir dans sa vie des problèmes et que tout le monde est apte à juger de sa possibilité ou non de tenir un poste. Il ajoute qu'ils ne sont pas au courant de la situation personnelle de la personne qui démissionne, et laisse le conseil municipal libre de penser ce qu'il veut de cette démission.

Madame Hélène LECOQ est désignée secrétaire.

Messieurs Jean COMTAT et Jullien PACIONI sont désignés assesseurs,

Mesdames Séverine BOISSET et Isabelle SERIO sont candidates.

Après élections à bulletins secrets :

- Madame Séverine BOISSET a obtenu 18 voix,
- Madame Isabelle SERIO a obtenu 6 voix.
- 3 bulletins blancs.

Madame Séverine BOISSET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installée, et le nombre d'Adjoints au Maire est maintenu à huit,

2 - Modification du Régime indemnitaire des élus.

Monsieur QUERCI félicite Madame BOISSET pour son élection au poste de 3^{ème} adjoint et souhaite savoir ce qu'il adviendra de son poste de conseillère municipale avec délégation.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas encore décidé.

Madame EPAUD demande si Madame BOISSET va cumuler les 2 délégations.

Monsieur le Maire précise que non, elle quitte sa délégation actuelle et prend le poste d'adjoint au Maire avec la délégation correspondante.

Madame EPAUD demande pourquoi il faut revoter car les taux d'indemnisation sont les mêmes.

Monsieur le Maire indique que lors de la prochaine édition des paies, le total sera changé puisqu'il y aura une rémunération de délégué en moins, comptablement il convient de le justifier par un vote des indemnités.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la procédure de consultation pour l'aménagement VRD du Chemin des Dérons,

Monsieur HAMARD précise que ce sujet a déjà été évoqué lors d'une commission d'urbanisme et que les travaux pourraient intervenir dès le début de l'année prochaine.

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité.

4 - Désignation du référent de la transition écologique et énergétique,

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

5 - Transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) et documents d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole,

Monsieur HAMARD souhaite apporter des précisions sur ce transfert de ce PLU vers un PLUI, c'est le nouveau cadre de l'urbanisme intercommunal. Le législateur a considéré qu'il fallait élargir le PLU pour que ce soit un projet partagé de territoire, pour une mise en cohérence des politiques publiques. A la différence du PLU qui est élaboré à l'échelle communale, le PLUI vise à apporter à une échelle intercommunale, une réponse à des problématiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacement, sur la base d'un projet de territoire partagé par les Communes et l'intercommunalité. L'objectif est d'affirmer le caractère transversal des problématiques traitées, en ajoutant à côté de la dimension de l'urbanisme, les dimensions de l'habitat et des déplacements. Egalement, c'est de répondre de manière approfondie à des problématiques partagées par plusieurs communes, de mobiliser les moyens humains par les collectivités pour l'élaboration et l'application du droit d'urbanisme sur leur territoire, et enfin, de faciliter la mise en cohérence des politiques publiques. Dans un objectif de simplification du droit local de l'urbanisme, le PLUI peut comporter à ce titre, des dispositions sur le logement et l'habitat, tenant lieu de programme local de l'habitat, PLH, et si l'intercommunalité est compétente, des dispositions sur les transports, tenant lieu de plan de déplacement urbain PDU. Cette loi, rappelée par une lettre du Préfet en date du 12 août 2020, prévoit le transfert vers les Communautés de Communes d'Agglomération de la compétence en matière d'urbanisme PLU, le document d'urbanisme tenant lieu de carte communale, le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du président de la Communauté, consécutive au renouvellement général des conseils municipaux ou communautaires, soit au 1^{er} janvier 2021. En rappelant que le conseil communautaire a été mis en place cette année. Toutefois, il peut être dérogé à ce transfert si 25 % des Communes, représentant au moins 20 % de la population de l'établissement public de coopération intercommunale, s'y oppose par délibération adoptée dans les 3 mois précédant le terme du délai légal, c'est-à-dire que nous avons les mois d'octobre, novembre et décembre pour décider de ce transfert ou non. Les élus de la majorité de la Commune de Clarensac s'opposent à ce transfert car ils estiment qu'il n'a pas été suffisamment préparé entre Nîmes Métropole et la Commune. A ce jour, ils n'ont pas les garanties attendues quant aux décisions restant à la Commune et à l'efficacité de la coopération entre les deux entités.

Monsieur QUERCI souhaite remarquer que pour le PLUI, il aurait été bien d'en débattre en commission, ce qui n'a pas été fait. Par contre, comme annoncé lors de la question écrite du 12 novembre dernier, l'opposition est complètement contre ce transfert, car ils veulent garder la maîtrise du sol et des permis de construire, même si pour les permis de construire, Nîmes Métropole donne encore son avis, mais c'est le Maire qui a le dernier mot, donc, ils sont totalement contre ce transfert.

Monsieur le Maire constate donc que tous les élus sont d'accord pour s'opposer à ce transfert.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas transférer la compétence sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et autres documents d'urbanisme à la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole.

6 - Ouverture anticipée des crédits à la section d'investissement – Budget général – Exercice 2021

Madame EPAUD pense que c'est tout à fait louable de prendre cette délibération, effectivement, elle est prise chaque année car cela permet d'engager des dépenses sur le début de l'année prochaine. Néanmoins, elle trouve dommage qu'à chaque fois, il y a une lecture qui est faite de la délibération avec un vocabulaire difficile à

comprendre et elle n'est pas sûre que les Clarensacois qui écoutent, sachent exactement ce qui est proposé, elle apprécierait que pour les prochains conseils municipaux, le vocabulaire soit plus courant et plus compréhensible pour certains, que ce soit pour les finances ou l'urbanisme. Enfin, elle regrette qu'il n'y ait pas eu de commission finances, car concrètement, ils ne savent pas ce qui s'est passée sur l'année.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement, des efforts seront faits, il précise que cette décision vient du fait que le budget est voté en cours d'année et qu'à partir du 1^{er} janvier, nous devons engager des dépenses et pour pouvoir le faire, nous sommes obligés de prendre cette délibération qui nous permet de dépenser sans avoir voté le budget. Ensuite, sur toutes les décisions qui sont prises en terme de budget, il n'y a aucune décision qui demande un choix, là c'est une obligation, aucune ligne budgétaire n'est modifiée. Même celles de ce soir, ne sont que des régularisations. Il précise qu'il a été dans l'opposition pendant 6 ans et que 3 fois par an, il envoyait une lettre à Madame le Maire lui demandant d'avoir la situation budgétaire, il s'informait donc personnellement de la situation. Donc si vous souhaitez connaître la situation budgétaire, vous pouvez le faire. Vous aurez bien évidemment des réunions de commission des finances, très bientôt, car nous allons attaquer le ROB. C'est vrai que c'est une année exceptionnelle mais il n'y a là aucune décision budgétaire qui méritait des choix.

Madame EPAUD espère qu'elle ne s'est pas mal exprimée car elle n'a jamais dit que des décisions avaient été prises sans commission. Pour la partie information, elle est tout à fait d'accord, elle peut demander l'état des comptes et en faire l'analyse, mais elle trouve qu'il est normal d'avoir une commission pour pouvoir voir ensemble où on en est, c'est à vous de nous informer et une commission avant la fin de l'année paraissait être le minimum.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7 - Vote du Budget Primitif 2020 – Erreur Matérielle,

Monsieur QUERCI prend note que cette subvention va être bientôt versée à l'AS VAUNAGE, mais il regrette, sans revenir sur la polémique, qu'à maintes reprises, il a demandé ainsi que l'association, où en était le versement de cette subvention, et il lui a toujours été répondu que c'était en cours et que cela arrivait. Or, personne n'avait vérifié qu'il y avait une erreur sur le document. Il a fallu qu'il vienne demander au service comptable pour que l'erreur soit reconnue.

Monsieur le Maire tient à rétablir la vérité sur cette affaire, les élus n'ont pas accès aux comptes de la comptabilité. Lorsque nous sommes interrogés en demandant si telle somme a été payée, nous allons voir la comptable, car nous n'avons aucun moyen de vérifier les comptes, nous élus, n'avons pas de logiciel. Or à chaque fois que Monsieur le Maire est allé voir la comptable, elle pensait, à juste titre, car elle avait réalisé le mandatement, que cela allait arriver. Il a fallu plusieurs demandes, pour que nous recevions un mail de la trésorerie, nous précisant qu'il y avait une erreur sur l'annexe du budget.

Monsieur QUERCI est conscient qu'une erreur peut être faite, mais lorsque vous dites que cela a été vérifié, c'est que les démarches ont été entreprises pour vérifier. Par contre, lorsqu'au bout de 5 fois que l'on vous dit que la subvention n'a pas été reçue, il convenait d'entreprendre des démarches pour ce faire, on a toujours la possibilité de vérifier.

Monsieur le Maire tient à préciser qu'il était difficile de s'en apercevoir car le report de nos votes sont faits automatiquement sur un logiciel, et le total était le bon, mais une des valeurs était à 0, si le total n'avait pas été bon, nous nous serions aperçus immédiatement qu'il y avait une erreur. Tous les éléments vous ont été fournis, y compris les mails de la trésorerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Décision modificative n° 1 – Budget Principal,

Monsieur le Maire tient à simplifier les explications : en 2018, il a été mandaté 2 fois une somme à une personne et le trésorier s'en est aperçu en 2020 et il nous demande de régulariser la situation.

La délibération est adoptée à l'unanimité

9 - Convention de groupement pour le dispositif passeport été 2021,

Madame BONAMI précise que la commission a voté pour commander 30 passeports été, comme l'année dernière.

Monsieur GRAU BUENO demande combien de passeports été ont été vendus cette année.

Madame BONAMI indique que 20 passeports ont été vendus car avec la situation sanitaire, les dates ont été changées, normalement c'est de juin à septembre, mais cette année, c'était de juillet à octobre. Donc, beaucoup de jeunes étaient déjà partis, mais les 10 passeports restants ont été repris par Nîmes Métropole.

Monsieur GRAU BUENO demande si la reprise des passeports restants va continuer, car jusqu'à aujourd'hui, le fonctionnement était que Nîmes Métropole ne les reprenait pas, il fallait voir avec les autres communes pour pouvoir éviter qu'il en reste. Un peu plus de communication pourrait être envisagée, car c'est bien pour nos jeunes de profiter de ces passeports, 30 pour tous les ados que nous avons, je pense que Nîmes Métropole ne fait pas assez de communication pour valoriser ce passeport.

Monsieur le Maire précise que 30 est la consommation régulière de ce dispositif et maintenant Nîmes Métropole reprend systématiquement les invendus. Effectivement, si au bout de 30, il y a d'autres demandes, on pourrait envisager de demander à Nîmes Métropole s'ils en ont en supplément. C'est la personne qui gèrera ce dispositif qui demandera.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10 - Approbation de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,

Madame JOUBIN précise que son groupe est complètement pour la création d'un conseil municipal des jeunes, ils comprennent tout à fait l'importance d'initier les jeunes à la vie démocratique et à participer aussi à la vie de la commune, ils trouvent juste précipité, cette présentation en conseil municipal, même si le projet a été travaillé 2 fois en commission, mais ils estiment qu'il n'est pas encore abouti, que les contours de ce projet ne sont pas définis en ce qui concerne l'encadrement, le budget. Que la charte a été vue 2 fois en commission, que des remarques et modifications ont été demandées et devaient être effectuées mais elle n'est toujours pas modifiée, notamment quant au mandat pour les élèves de 5^{ème}, on prévoit les élections tous les 2 ans mais ils sont élus pour un an. Aujourd'hui, ce projet n'est pas tout à fait prêt. Il est difficile pour eux de se prononcer sur ce projet alors qu'ils ne maîtrisent pas les tenants et les aboutissants.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est déjà exprimé en commission sur ce sujet. Il indique qu'il n'est pas question ce soir de voter pour un projet, mais de voter pour le principe d'organiser un conseil municipal des jeunes. Le projet, et c'est écrit dans le document, sera fait par les jeunes, nous ne pouvons, ni vous ni nous, nous mettre à leur place. Vous ne pouvez pas vous exprimer, au nom de ce conseil municipal des jeunes, sur le contenu, sur la forme. Nous ne pouvons convoquer un conseil municipal des jeunes que si nous avons voté le principe de création ce soir.

Madame JOUBIN précise qu'elle comprend tout à fait qu'il s'agit d'un conseil municipal des jeunes, ils auront donc la main sur leurs projets, cependant, elle estime qu'il y a des éléments de cadrage qu'il est important de définir avant que les jeunes puissent prendre la main et qu'ils ne sont pas aboutis aujourd'hui.

La délibération est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 6 abstentions Monsieur PONSY, Monsieur QUERCI, Monsieur GRAU BUENO, Madame JOUBIN, Madame EPAUD, Madame SERIO.

11 - Remboursement exceptionnel de services extrascolaires communaux,

Monsieur GRAU BUENO étant directement concerné par ce point, il ne prend pas part au vote.

Pas d'observation, la délibération est adoptée à l'unanimité

12 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la SCIC Les Spots pour mettre en œuvre le projet « C'est aussi bien ici ! », dans le cadre d'un Accompagnement à l'émergence de deux Tiers Lieux sur le territoire de Nîmes Métropole,

Monsieur le Maire précise que ce projet avait été initié en 2018, qu'il a été présenté lors de l'ancien mandat à l'ensemble des élus, qu'il avait été décidé de finaliser ce projet si l'ensemble des acteurs précédents étaient d'accord. Depuis, le dossier a été repris et il est formalisé.

Monsieur QUERCI précise qu'il n'a pas le détail du projet. De plus, lors de la Commission du mois du Mai, il avait été évoqué un local, il souhaite savoir à quel endroit il va se situer.

Monsieur GRAU BUENO se rappelle que ce projet avait été voté à l'unanimité mais que les acteurs de ce projet présents avaient précisé qu'ils allaient s'intégrer dans la Commune, faire un sondage sur l'avis des Clarensacois sur l'idée du projet. Ils devaient identifier des lieux communaux qui leur avaient été présentés, y compris sur du privé. Il devait y avoir un retour sur l'avis des Clarensacois et s'il y avait un potentiel pour ce lieu d'espace partagé. Le retour devait être fait avant de voter une subvention mais il n'y en a pas eu, il n'y avait donc pas matière pour prendre position. Est-ce que le projet sera similaire à ce qui a été fait sur la ville centre ? Comment cela est perçu par les Clarensacois ?

Monsieur le Maire précise qu'une chose est oubliée, c'est que pour que l'étude commence, il faut payer la subvention, or, elle n'a pas été payée. La subvention sert justement à engager les recherches, les études localement. C'est comme cela que cela nous a été présenté. Effectivement le projet est en arrêt car il n'y a pas eu d'étude de faite. Ensuite, il n'a rien été voté sous le mandat précédent. Il y a eu une délibération au mois de décembre qui a été retirée sur table.

Monsieur GRAU BUENO se rappelle qu'elle a été retirée sur table, car l'association n'avait pas effectué les études.

Monsieur le Maire pense qu'à l'époque il y a eu un quiproquo, car il s'est bien fait expliquer la situation, effectivement, cette subvention est l'étude de faisabilité du projet et que nous n'adhérerons pas forcément au projet s'il n'aboutissait sur rien. Concernant les endroits, il a été proposé 3 lieux mais à partir du moment où les études ne sont pas faites, le lieu n'a pas été choisi. Nous attendons le résultat de l'étude pour pouvoir poursuivre dans cette démarche.

Madame SERIO pense que justement, cette notion de lieu avait posé souci, les acteurs du projet avaient fait des recherches et ils n'avaient pas trouvé d'endroit approprié pour pouvoir continuer le projet.

Madame JOUBIN souhaitait savoir à quelle commission serait rattachée ce projet et demande s'il est possible de modifier la phrase « mettre en œuvre la phase de diagnostic du projet » car sinon on a l'impression que tout est déjà prévu.

Monsieur le Maire pensait naïvement que le sujet était maîtrisé par l'opposition, car c'était leur projet. Il était présent à chaque conseil municipal et à chaque commission où il en a été discuté et pour lui cette délibération correspond à celle qui devait être prise et qui a été retirée. Le projet est écrit, les documents étaient disponibles et vous les aviez. Nous ne les avons pas, il n'y a plus rien en Mairie et donc nous recommençons à zéro la mission d'observation.

Madame JOUBIN demande si une subvention de 5 000 euros est proposée sans connaître le projet ?

Monsieur le Maire précise que c'est le travail sur le projet que nous n'avons plus. Le projet est connu, il est sur internet. Il a été présenté à Nîmes Métropole. Avant chaque conseil municipal, Monsieur le Maire indique qu'il s'informait à quoi correspondait les points proposés.

Madame JOUBIN précise qu'elle connaît très bien le projet, mais que le projet sur Clarensac, elle ne le connaît pas et qu'il n'est pas sur internet.

Madame EPAUD précise que ce projet a été présenté sur le mandat précédent. Il n'y a pas eu d'étude ni de remise de document. L'idée de ce projet c'était de trouver des lieux, avec des enquêtes sur les besoins des Clarensacois mais également ceux des entreprises pour venir installer des espaces de coworking, c'était cela l'idée. Elle pense que cela n'est pas allé plus loin, que fin 2019, la délibération a été retirée car les acteurs du projet avaient indiqué qu'ils n'avaient pas trouvé, pour le moment, de lieu qui leur paraissait intéressant. Maintenant si vous les avez rencontrés récemment, le groupe d'opposition n'y était pas, donc il faut savoir ce qu'ils vous ont dit. S'ils ont identifié des lieux, c'est très bien, mais cela était le préalable, sans aller jusqu'à faire la vraie étude, s'il n'y a pas de lieu, ce n'est pas la peine d'aller plus loin.

Monsieur le Maire, pour clôturer, indique qu'ils savent que les lieux font partie du projet de recherche, c'est le chat qui se mord la queue. Il pense qu'il y a eu des incompréhensions et qu'ils reprennent tranquillement le projet car ils trouvent que c'est un projet intéressant et que nous nous étions engagés, lors de la dernière mandature à favoriser ce projet.

Madame JOUBIN demande à quelle commission ce projet sera rattaché.

Monsieur le Maire précise qu'il sera rattaché à plusieurs commissions, cadre de vie pour trouver des lieux, finances pour le contenu les acteurs économiques, loisirs pour l'animation. C'est un projet qui concerne beaucoup de commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Question écrite de Monsieur PONSY

« Avez-vous décidé de donner des aides aux commerçants et artisans impactés par les deux confinements : dégrèvement CFE, loyer offert ou autre ».

Monsieur le Maire précise que ce qui est énuméré nous l'avons fait. Le CFE ce n'est pas nous, ce n'est pas notre compétence. Dès que l'article est paru, Monsieur CHAPEL s'est renseigné pour savoir qui a la compétence pour pouvoir faire ce dégrèvement. Or, vous le savez, le CFE ne fait pas partie des taxes que nous votons. En Juillet, Nîmes Métropole a pris une délibération, permettant la réduction de cette taxe pour l'ensemble des communes de Nîmes Métropole. Pour confirmation, j'ai appelé le responsable fiscalité de Nîmes Métropole, qui m'a confirmé qu'il ne fallait pas prendre de délibération. Nous avons annulé les appels de loyer du restaurant, seul locataire actuellement. Nous avons également supprimé la redevance d'occupation du domaine public de tous les commerces qui en payent à Clarensac.

Madame SERIO demande depuis quand.

Monsieur le Maire précise que c'est depuis le début du deuxième confinement.

Monsieur PONSY pense que pour la redevance d'occupation, nous pourrions offrir l'année complète et demande si nous pouvons offrir un loyer à ceux qui sont en difficulté, la région le faisant et il a lu beaucoup d'articles dans Midi Libre que les Communes votent des budgets exceptionnels pour aider les commerçants et artisans.

Monsieur GRAU BUENO demande concernant le CFE, s'il y a des informations, car elle a déjà été prélevée.

Monsieur le Maire indique qu'il a vu que certaines communes prenaient des décisions pour aider des commerces. Nous attendons le contrôle de légalité pour savoir si, effectivement, ils pourront le faire car on peut annoncer mais après, lorsque nous souhaitons mettre en place, on s'aperçoit que nous n'avons pas le droit de le faire. On sait qu'il y a des communes qui ont vu le contrôle de légalité refuser certaines subventions à la population. Chacun à son domaine. La Région est un vecteur économique et peut prélever ou dispenser de prélèvement et payer des aides aux commerces car elle est dans son droit. Le Département et l'Agglomération peuvent proposer des choses dans leurs domaines. La Commune elle, ne peut le faire que dans le cadre de son fonctionnement. Concernant le CFE, le dégrèvement correspond aux 2/3 du montant dû par l'entreprise. Sur le territoire de Nîmes Métropole, ce sont plus de 1 000 entreprises concernées par cette mesure qui présente pour Nîmes Métropole un accompagnement financier estimé à ce jour à 630 000 euros. En principe le dégrèvement a été automatiquement appliqué par les services fiscaux sur la cotisation 2020.

Monsieur GRAU BUENO indique qu'étant concerné, il n'a eu aucun dégrèvement.

Monsieur le Maire indique que la procédure est celle-ci.

Monsieur le Maire présente la liste des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations

- 1 – Modification tarifaire des prix unitaires des repas de restauration en écoles maternelle et élémentaire pendant la période de confinement.
- 2 – Suppression de la redevance d'occupation du domaine public pendant la période de confinement,
- 3 – Adhésion à l'Agence d'Urbanisme et Développement Région Nimoise et Alésienne (A'U), afin d'accompagner la Commune de Clarensac pour l'élaboration du contrat Bourg Centre,
- 4 – Adhésion à une assurance dommage ouvrage pour le chantier de la crèche,
- 5 – Annulation de l'appel de fonds du loyer dû par le restaurateur Unavita pendant la période de confinement.

Madame LECOQ donne une information sur le comité éthique. Lors du conseil municipal du 11 juin, il a été annoncé la création de plusieurs comités transverses, dont le comité éthique. Le groupe non majoritaire avait demandé de faire évoluer la composition qui avait été présentée alors. Cette composition aujourd'hui est la suivante : Un Président, Madame LECOQ, 3 élus (2 de la majorité) Monsieur CHAPEL et Madame CHARRIERE, (1 du groupe non majoritaire) Monsieur PONSY. 3 personnalités extérieures, 2 proposées par la majorité Monsieur ROUTIER et Madame BODILIS, 1 pour le groupe non majoritaire, Monsieur MONTET.

Madame LECOQ rappelle la mission du comité, il s'agit de veiller à l'éthique des pratiques des élus, aussi bien les actions que les comportements. Actions et comportements vis-à-vis des agents de la commune, comme vis-à-vis des habitants. Ses principales activités : approfondir les obligations réglementaires, je vous rappelle que nous avons tous signé la charte de l'élu, nous allons l'approfondir lors de la réunion et également nous instruirons les réclamations de habitants ou du personnel dont nous aurons connaissance. Sur le site internet de la mairie, le mot utilisé c'est le mot « signalement », le site peut donc être un vecteur de transmission de ces informations. La première réunion est prévue pour fin janvier début février, elle va être fixée dans les prochains jours.

Monsieur le Maire précise que cela correspond à l'adoption de la charte que nous avons tous adoptée en début de mandat qui disait qu'un élu sert sa commune mais ne doit pas s'en servir.

La séance est levée à 21 h 25

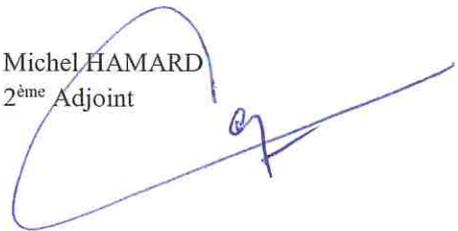
Patrick GERVAIS
Maire



Hélène LECOQ
1^{er} Adjoint



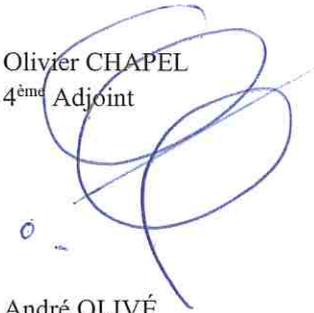
Michel HAMARD
2^{ème} Adjoint



Séverine BOISSET
3^{ème} Adjoint



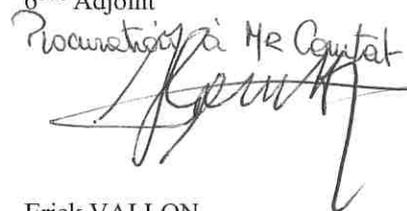
Olivier CHAPEL
4^{ème} Adjoint



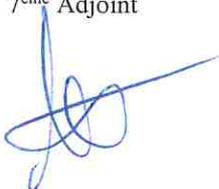
Viviane BONAMI
5^{ème} Adjoint



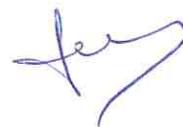
André OLIVÉ
6^{ème} Adjoint

Procureur à Mr Comtat


Rose-Marie KRAWCZYK
7^{ème} Adjoint



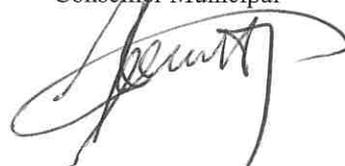
Erick VALLON
8^{ème} Adjoint



Marie-France BARTHELEMY
Conseiller Municipal



Jean COMTAT
Conseiller Municipal



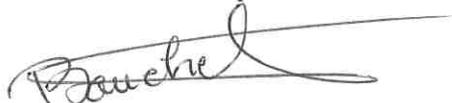
Elisabeth MARION
Conseiller Municipal



Florence TRUILLET
Conseiller Municipal



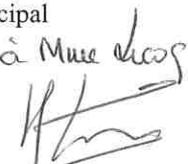
Maria BOUCHET
Conseiller Municipal



Danielle DALLONGEVILLE-MOURET
Conseiller Municipal



Véronique MORIN
Conseiller Municipal

Procuration à Mue des


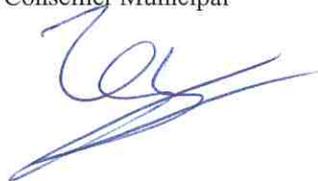
Cécilia JOUBIN
Conseiller Municipal



Estelle EPAUD
Conseiller Municipal



Frédéric GRAU BUENO
Conseiller Municipal



Julien PACIONI
Conseiller Municipal



Francis SERRANO
Conseiller Municipal



Gilbert CHAUVET
Conseiller Municipal



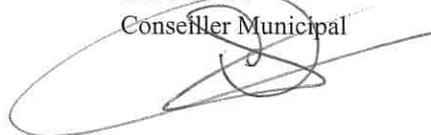
Michel CHARRIERE
Conseiller Municipal



Pierre LECOQ
Conseiller Municipal



Luc PONSY
Conseiller Municipal



Isabelle SERIO
Conseiller Municipal



Gérard QUERCI
Conseiller Municipal

